



Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 15. mai 2006

La caisse maladie paysanne Agrisano affiche d'excellents résultats

Un résultat annuel 2005 remarquable malgré des primes bon marché: la caisse-maladie paysanne Agrisano se porte comme un charme. Cette situation positive permettra de maintenir les primes à un niveau très bas, ce dont profitera le public cible d'Agrisano, à savoir la population paysanne.

La caisse-maladie paysanne Agrisano a réalisé en 2005 un exercice remarquable débouchant sur des résultats financiers à la hauteur. Cette situation est due à la stabilité des coûts. En effet, contrairement à d'autres caisses-maladie, Agrisano n'a pratiquement connu aucune augmentation des coûts dans l'assurance de base. Augmentation qui est au demeurant restée faible dans l'assurance complémentaire. Les membres d'Agrisano ne sollicitent les prestations de leur caisse-maladie qu'avec une grande retenue, ce qui se traduit par des primes bon marché.

Au 1er janvier 2006, le nombre des assurés a augmenté de près de 10 pourcent pour atteindre 82 000. La nouvelle assurance complémentaire de protection juridique, AGRI-protect, lancée au début de l'année, a enregistré une forte demande. Plus de 11 000 personnes ont en effet conclu cette assurance répondant spécialement aux besoins des familles paysannes dans les domaines des risques liés à l'exploitation, du trafic routier, ainsi que de la défense et des recours.

Les réserves de la caisse-maladie Agrisano ont poursuivi leur croissance et sont très bonnes en comparaison avec celles du reste de la branche. Cette situation saine permettra de maintenir les primes 2007 à un niveau très attrayant dans tous les domaines.

Le programme d'assurances agricoles, composé de la caisse-maladie Agrisano, des assurances USP et de la Fondation de prévoyance de l'agriculture suisse, offre aux familles paysannes une protection optimale et bon marché, sans doublons ni lacunes. Nous tenons ici à remercier les membres de leur confiance. Et nous encourageons les familles paysannes qui ne sont pas encore membres à franchir le pas: il vaut en effet vraiment la peine de profiter des avantages offerts par le programme d'assurances paysannes et par la caisse-maladie Agrisano.

Compléments d'information:

Fritz Schober, président, 056 462 52 80, mobile 079 420 62 24

www.sbv-usp.ch